

Conseillers en exercice :	27
Présents :	22
Pouvoirs :	2
Absents non représentés :	3

**DÉPARTEMENT
CALVADOS
ARRONDISSEMENT
CAEN
CANTON
TROARN**

Envoyé en préfecture le 28/02/2024
Reçu en préfecture le 28/02/2024
Publié le 28/02/2024
ID : 014-211407127-20240227-01CM202411-DE



**EXTRAIT DU
REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 27/02/2024**

Référence de la délibération : 01-CM-2024-011
Date de convocation du CM : 23/02/2024

**DÉLIBÉRATION
SÉANCE EXTRAORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27/02/2024**

01-CM-2024-011 – Demande de subventions : Réserve incendie du Mesnil-de-Bures

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que ces travaux de réserve incendie sont nécessaires afin d'être en conformité avec le règlement départemental de la défense extérieure,

Considérant l'urgence qu'il y a de créer une réserve incendie au Mesnil de Bures, dans l'intérêt général, dans un souci de sécurité pour les habitants et de facilité pour les services de secours,

Considérant que pour assurer le financement de ce projet la commune a besoin de subventions,

Considérant l'urgence qu'il y a à délibérer pour permettre le dépôt d'un dossier de demande de subventions,

Considérant que Monsieur le maire a rendu compte de l'urgence de délibérer sur l'ordre du jour annoncé, en début de séance,

Sur proposition de M. le Maire, rapporteur de ce dossier,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, par 24 voix exprimées, dont 21 pour, 2 abstentions (M. Lemarchand pour lui-même et pour K. Loisel), 1 contre (M. Marie),

Article 1 : **APPROUVE** la réalisation du projet présenté estimé à 21 188,40 € HT.

Article 2 : **APPROUVE** le plan de financement.

Sources	Types d'aide	Montant prévisionnel	Taux
Financements publics			
Etat	DETR-DSIL	8 475,36 €	40 %
Région			
Département	Défense incendie	8 475,36 €	40 %
...			
Auto-financement			
Fonds propres		4 237,68 €	20 %
Emprunt			
Total HT		21 188,40 €	100 %

Envoyé en préfecture le 28/02/2024

Reçu en préfecture le 28/02/2024

Publié le 28/02/2024

ID : 014-211407127-20240227-01CM202411-DE



Article 3 : **AUTORISE** le Maire ou son représentant à solliciter une subvention Etat au titre de la DETR et des subventions auprès des co-financeurs mentionnés dans le plan de financement.

Article 4 : Ampliation de la présente délibération sera adressée à :

- Monsieur le Préfet,
- Monsieur le Comptable public.

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa publication le et sa transmission au contrôle de légalité le.
Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Le Maire,



Christian Le Bas